

CAHIER DES CHARGES ACADEMIQUE

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

CCF et Epreuves ponctuelles

Arrêté du 22 février 2017
Arrêté du 22 août 2018
Arrêté du 29 mars 2019
Arrêté du 30 novembre 2020

À destination des établissements de formation scolaires publics et privés sous contrat, des sections d'apprentissages habilitées, des établissements publics de formation professionnelle continue

Février 2024

SOMMAIRE

<i>Organisation des évaluations dans le cadre du CCF</i>	3
<i>Fiche récapitulative des PFMP</i>	8
<i>Organisation et définition des épreuves</i>	11
<i>Modalités d'évaluation</i>	13
<i>Structures et situations d'évaluation des épreuves professionnelles en CCF</i>	15
<i>Synthèse : Propositions de notes</i>	37
<i><u>Cas des CANDIDATS ISSUS de la FORMATION CONTINUE</u></i>	38

Organisation des évaluations dans le cadre du CCF

1 – Principes pour l'évaluation dans le cadre du CCF

Le CCF s'effectue dans le cadre même de la formation, en établissement et en milieu professionnel. Les activités et les supports d'évaluation prennent donc en compte la diversité des équipements utilisés pour la formation et les spécificités du contexte local. Le CCF autorise ainsi une grande diversité des mises en situation d'évaluation.

Le CCF n'est pas une succession de plusieurs examens, identiques pour tous : **les candidats en formation sont évalués dès qu'ils maîtrisent l'ensemble des compétences correspondant à la situation faisant l'objet du CCF**. Ainsi, l'évaluation simultanée de 3 à 4 élèves, apprentis ou stagiaires de la formation continue ne peut être envisagée que si ces 3 à 4 apprenants sont réputés avoir atteint le niveau requis pour l'évaluation, ou ont reçu la formation correspondante en fin de période réglementaire prévue pour l'évaluation.

1.1. Textes de référence :

- **Note de cadrage du CCF de l'académie de Besançon,**
- **Principes et objectifs du CCF : BOEN n°44 du 19 novembre 1992 et n°2 du 27 mars 1997**
- **Arrêté de création du CAP AEPE : 22 février 2017 publié au JO du 13 avril 2017.**

1.2. Publics concernés :

L'évaluation concerne les candidats :

- **de la voie scolaire**, issus des établissements publics ou privés sous contrat,
- **de la voie de l'apprentissage**, issus de centres de formation d'apprentis ou de sections d'apprentissage habilités à pratiquer le CCF,
- **de la voie de la formation professionnelle continue**, issus d'établissements de formation professionnelle continue publics.

1.3. Calendrier du CCF et information de l'IEN

Le CCF est intégré dans le processus de formation. Il est organisé sous la responsabilité du Chef d'établissement, dans le respect du règlement d'examen et du cadrage académique.

L'IEN de la spécialité veille au bon déroulement du CCF :

Il convient de lui transmettre 10 jours avant la date prévue de la situation d'évaluation :

- date(s),
- horaire(s),
- effectifs,
- professionnels et professeurs/formateurs.

Au cours de l'année scolaire 2024/2025, et les suivantes, une commission académique sera mise en place. Cette commission examinera les situations d'évaluation a posteriori avec pour objectif de les mutualiser.

1.4. Information des candidats :

Les candidats sont informés à l'avance des date(s) et horaire(s) des évaluations ainsi que des conséquences d'une éventuelle absence, par :

- Scolaires : information écrite sur le carnet de correspondance et dans le cahier de textes de la classe ou convocation remise en mains propres (dans ce cas, il est conseillé de faire émarger les élèves).
- Formation continue GRETA : communication du calendrier au minimum 15 jours avant l'évaluation.

1.5. Absences :

En cas d'absence d'un candidat à l'évaluation écrite, il convient :

- si cette absence est justifiée d'organiser, pour ce candidat une nouvelle situation d'évaluation avec convocation écrite obligatoire ;
- si cette absence n'est pas justifiée, **le candidat est porté « absent »** ;
- à l'appréciation du chef d'établissement qui applique les consignes données sur le site <http://eduscol.education.fr/cid112826/controle-cours-formation.html> et informe l'IEN du cas du candidat.

1.6. Composition de la commission d'évaluation

L'évaluation en centre de formation est faite par :

- un professeur / formateur du candidat de la spécialité ;
- un professionnel dans la mesure du possible ;
- ou deux professeurs de la spécialité.

Le professionnel est associé à la mise en œuvre des séquences d'évaluation : élaboration des situations d'évaluation (contenu, indicateurs et critères d'évaluation) et présence au cours de l'évaluation.

L'évaluation en milieu professionnel est conduite par le tuteur ; un bilan est effectué en fin de PFMP et donne lieu à une proposition de notre établie conjointement par le tuteur et un professeur d'enseignement professionnel.

1.7. Gestion des documents relatifs au CCF

Le dossier d'évaluation comprend par candidat :

- les situations d'évaluation et les grilles de notation ;
- le tableau récapitulatif des notes ;
- l'attestation de présence en PFMP (**ANNEXE 1 ci-après**).

Tous ces documents doivent être mis à disposition du jury au centre de délibération.

A l'issue du jury, ils seront rassemblés et conservés dans l'établissement de formation jusqu'à la session suivante.

En vue d'une harmonisation, une fiche récapitulative des notes devra être transmise à **l'IEN SBSSA** dès la fin des CCF. (**ANNEXE 3 ci-après**).

Rappel :

Les notes attribuées au cours des évaluations seront proposées au jury, par conséquent elles ne doivent pas être communiquées aux élèves et ne doivent pas entrer dans le calcul de la moyenne trimestrielle.

1.8. Absences en PFMP

Les périodes de PFMP font partie de la formation. Elles sont obligatoires et leur déroulement conditionne l'obtention du diplôme.

Absence inférieure ou égale à 3 jours	Signalement à l' IEN SBSSA à l'aide de l' ANNEXE 2	Pas d'incidence sur le CCF et la délivrance du diplôme
Absence supérieure à 3 jours	Demande d'autorisation du Recteur (à envoyer à l' IEN) ANNEXE 2	Selon avis

2 – Mise en œuvre de l'évaluation dans le cadre du CCF

L'évaluation consiste en une évaluation critériée qui conduit à se prononcer sur le déroulement et le résultat des activités réalisées par le candidat ou de ses prestations orales ou écrites. Les examinateurs se posent pour chacun des critères de la grille académique la question :

"En référence aux exigences mentionnées sur la grille, la compétence mise en œuvre par le candidat est-elle très satisfaisante, satisfaisante, insuffisante ou très insuffisante ? "

Pour chaque critère, les examinateurs transcrivent leurs évaluations sur la fiche d'évaluation, sans exprimer de note en cochant la case correspondante (calcul automatique de la note dans le fichier Excel):

- **si le candidat réalise l'ensemble des performances* attendues** (réalisées avec aisance et justifiées en référence aux savoirs associés), cocher "TS";
- **si le candidat ne réalise qu'une partie des performances attendues** sans justification cohérente, cocher "S";
- **si le candidat ne réalise pas les performances attendues/ énonce des savoirs sans les mobiliser dans une situation donnée**, cocher "I" ;
- **si le candidat ne réalise pas les performances attendues/n'énonce pas ou peu de savoir**, cocher "TI".

* **Performance** : production, par l'élève, dans une situation donnée, d'un comportement ou d'un ensemble de comportements constituant l'exécution d'une tâche. Une performance doit, par définition, être observable.

2.1. Évaluation en PFMP

L'évaluation est réalisée en fin de PFMP conjointement par le tuteur et le professeur référent. Préalablement à cette évaluation et en lien avec les objectifs précisés dans l'annexe pédagogique de la convention de PFMP, le tuteur a été destinataire d'un document intitulé « Guide d'aide à l'évaluation » et de la grille d'évaluation concernée. Le guide d'aide à l'évaluation présente en complément les indicateurs d'évaluation des savoirs qui sont mobilisés dans la situation et sur lesquels le questionnement peut porter. Même si les activités menées par le stagiaire pendant la PFMP couvrent un champ plus large, **l'évaluation porte uniquement sur les compétences et les savoirs associés ciblés.**

Déroulement de l'évaluation lors de la visite :

- **Premier temps** : entretien d'évaluation en présence du candidat par le tuteur et le professeur référent. Le questionnement peut porter sur :
 - o l'analyse des situations professionnelles rencontrées par le candidat ;
 - o la mise en œuvre des actions.

- **Deuxième temps** : en l'absence du candidat, le tuteur et le professeur référent évaluent chaque critère sur la grille d'évaluation correspondant à l'épreuve, situation 2 de l'épreuve EP1 ou EP2. Cette étape d'évaluation est qualitative. Pour chaque compétence évaluée, la grille présente :
 - o les performances attendues ;
 - o les critères d'évaluation ;
 - o les niveaux de maîtrise à repérer en cochant la case correspondante.

- **Troisième temps** : le repérage des niveaux de maîtrise est transformé en proposition de note à l'aide du barème de la grille d'évaluation. Une appréciation générale est rédigée, la grille est ensuite signée par les deux évaluateurs.

2.2. Évaluation en centre de formation

Les candidats sont informés très tôt des modalités d'évaluation par CCF, objectifs visés, organisation, définition des épreuves, grilles d'évaluation. Cette transparence de l'évaluation les met en situation de réussite. Par ailleurs, la connaissance des attendus mentionnés dans les grilles peut les guider dans leur préparation.

Les évaluations sont organisées lorsque les élèves, apprentis ou stagiaires de la formation continue sont prêts, dans tous les cas, pendant les périodes fixées par le référentiel.

Le chef d'établissement et le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques **sont informés par écrit** de l'organisation prévue pour les évaluations : dates, heures, lieux, noms, qualités et coordonnées des professionnels qui participent.

Conformément au règlement d'examen, un professionnel est, dans la mesure du possible, associé à la mise en œuvre de l'évaluation en centre de formation. Aucune rémunération n'est prévue dans ce cadre, en conséquence, la participation des professionnels est sur la base du volontariat.

L'évaluation d'un ou plusieurs candidats est réalisée dans le cadre des horaires habituels des enseignements professionnels sans que les autres élèves ne soient libérés. Ils peuvent être placés en situation d'apprentissage ou d'entraînement en autonomie, de recherches documentaires, ou lors des PFMP les élèves peuvent revenir par groupes le temps de l'évaluation (à prévoir dans la convention).

2.3. Guide d'aide à l'évaluation

Chacune des épreuves évaluées par contrôle en cours de formation fait l'objet d'une fiche guide d'aide à l'évaluation. Elle permet de repérer les performances attendues, les critères d'évaluation et les savoirs mobilisés sur lesquels peuvent porter des questions pour les compétences évaluées (elles sont présentes sur le site académique SBSSA de l'académie de Besançon : <http://sbssa.ac-besancon.fr/category/diplomes/diplomes-cap/diplomes-cap-accompagnant-educatif-petite-enfance/>).

EPREUVES	Situations d'évaluation			
	Situation 1		Situation 2	
EP1 : accompagner le développement du jeune enfant <i>coef 7 (dont 1 chef d'oeuvre)</i>	Présentation d'une fiche relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages		Évaluation au cours d'une PFMP (dernière année de formation)	
	Guide d'aide grille EP1 S1	EP1 S1 CAP AEPE évaluation CF	Guide d'aide grille EP1 S2	EP1 S2 CAP AEPE évaluation PFMP
EP2 : exercer son activité en accueil collectif <i>coef 4</i>	Épreuve écrite en centre de formation		Évaluation au cours d'une PFMP (dernière année de formation – en EAJE ou école maternelle ou ACM de moins de 6 ans)	
			Guide d'aide grille EP2 S2	EP2 S2 CAP AEPE évaluation PFMP
EP3 : exercer son activité en accueil individuel <i>coef 4</i>	Une seule situation d'évaluation			
	Présentation d'un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire. Temps de préparation : 1 h 30 Exposé du candidat puis entretien d'une durée totale de 25 minutes			
	Guide d'aide grille EP3		EP3 CAP AEPE évaluation orale	

*Il est indispensable d'utiliser les grilles d'évaluation sous format Excel qui propose un calcul automatique des notes. Elles sont mises à la disposition des équipes pédagogiques sur le site SBSSA de l'académie de Besançon : <http://sbssa.ac-besancon.fr/grilles-devaluation-pour-le-cap-aepe/>
Le format final de ces grilles est un document A4 (format papier) à transmettre en temps utile au jury académique*

2.4. Dossier CCF des épreuves professionnelles à constituer pour chaque candidat

À l'issue des situations d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constitue, pour chaque candidat, en vue du jury final, **un dossier individuel d'évaluation par contrôle en cours de formation** (tirage A3 formant une chemise ou chemise cartonnée) comprenant :

- **La synthèse des notes obtenues** en CCF sur la couverture du dossier ;
- **Les grilles d'évaluation renseignées** pour chacune des épreuves en centre de formation et en PFMP ;
- **L'évaluation écrite réalisée en centre** de formation.

Le dossier individuel d'évaluation par contrôle en cours de formation et les supports d'évaluation des candidats sont tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale en cas de litige. Ils sont conservés pendant un an dans l'établissement à l'issue de la session considérée pour pouvoir être consultés en cas de recours.

Fiche récapitulative des PFMP scolaires – candidats des GRETA non dispensés de PFMP



ATTESTATION

Je soussigné(e)

Proviseur(e) / Directeur (trice) du Lycée Professionnel ou Président du GRETA de

.....

certifie que :

NOM :

Prénom :

inscrit(e) dans l'établissement que je dirige, en classe de Terminale CAP AEPE ou Stagiaire de la formation au CAP AEPE organisée **du .. / .. / 20.. au .. / .. / 20..** a suivi, conformément à la réglementation en vigueur, des périodes de formation en milieu professionnel d'une durée de **..... semaines**.

Année scolaire	Date Jour, mois, année	Établissement Nom et adresse	Durée	
			Total d'heures effectives	Nombres de semaines (> 32 heures)
	Du Au			

Date :

Signature :

CACHET DE L'ETABLISSEMENT

A

Le

Rectorat de l'Académie de Besançon
10 rue de la Convention
25000 BESANCON

Pièces jointes : certificat médical

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation de :

- Faire rattraper la période de formation en entreprise :

Proposition de récupération :

Du au

Du au

- Et/ou réorganiser les épreuves du CCF

Epreuves à réorganiser :

- 1.
- 2.
- 3.

Pour l'élève/stagiaire afin qu'il/elle puisse se présenter en juin 20.. à l'examen final.

Motif de l'absence :

.....

En souhaitant qu'il vous soit possible de répondre favorablement à cette demande exceptionnelle, je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de ma considération distinguée.

 <p>ACADÉMIE DE BESANÇON <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	Fiche récapitulative des propositions de notes	Centre de formation
Session 20..	CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance	

Unité/épreuves	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne du groupe	Moyenne générale UP1, UP2 UP3
UP1 Accompagner le développement du jeune enfant				
UP2 Exercer son activité en accueil collectif				
UP3 Exercer son activité en accueil individuel				

Effectif total :

Organisation et définition des épreuves

1- Règlement d'examen

Certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)		Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance candidats libres	
			Épreuves	Unités	Coef.	Mode
Unités professionnelles						
EP1 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT	UP1	7⁽¹⁾	CCF⁽²⁾	Ponctuel oral (+ chef d'œuvre)	25 min (+ 1h)	
EP2 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF	UP2	4	CCF	Ponctuel écrit	1 h 30	
EP3 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL	UP3	4	CCF	Ponctuel pratique et oral	maximum 2 h	
Unités d'enseignement général						
EG1 : Français et Histoire-Géographie – Enseignement moral et civique	UG1	3	CCF	Ponctuel écrit et oral	2h15mn	
EG2 : Mathématiques - Sciences physiques et chimiques	UG2	2	CCF	Ponctuel écrit	2h	
EG3 : Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	ponctuel		
EG4 : Prévention Santé Environnement	UG4	1	CCF	Ponctuel écrit		
Épreuve facultative : Langue vivante ⁽³⁾	UF		Ponctuel oral	20 minutes	Ponctuel oral	20 minutes

(1) Dont coefficient 1 pour le chef d'œuvre

(2) CCF : contrôle en cours de formation

(3) Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.

ATTENTION :

- à partir de la session 2021, la PSE fait partie des épreuves générales.
- l'épreuve du chef d'œuvre est rattachée à l'EP1

2 - Mise en parallèle année de formation – PFMP - épreuves en CCF - lieux

Année	Épreuves en CCF		Lieux de PFMP liés à l'épreuve en CCF
Classe de Seconde Et Classe de Terminale*	EP1 en PFMP et CCF	Accompagner le développement du jeune enfant	4 semaines en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou service d'aide à domicile offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans.
	EP2 en PFMP et CCF	Exercer son activité en accueil collectif	3 semaines en école maternelle ou EAJE ou ACM (moins de 6 ans)

	EP3 en CCF	Exercer son activité en accueil individuel	
--	-----------------------	---	--

*Dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, il est prévu qu'un élève puisse effectuer son parcours CAP en 1 an, 2 ans ou 3 ans. De ce fait, l'équipe pédagogique peut mettre en place les évaluations certificatives dès la première année de formation de l'apprenant (*Attendre les précisions du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les modalités de mise en œuvre de ces parcours pour savoir si l'apprenant repéré comme pouvant suivre un parcours en 1 an et accueilli dans une section de CAP en 2 ans suivra la formation en classe de Seconde ou de Terminale CAP*).

3 - Mise en parallèle des épreuves et des compétences

Le règlement d'examen du diplôme et la définition des épreuves sont inscrits en annexe III et IV de l'arrêté de création qui précise que la première session aura lieu en juin 2019.

Le CAP AEPE conduit à la certification à travers l'acquisition d'unités professionnelles et des unités d'enseignement général, dont la prévention santé environnement (PSE). Les unités professionnelles répartissent les compétences en trois blocs, chacune des compétences n'étant évaluée qu'une seule fois dans l'une des unités. Chaque bloc correspond à une des unités constitutives du diplôme.

CAP AEPE - EPREUVES DE CERTIFICATION PROFESSIONNELLES

UP1 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT	ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS SES DECOUVERTES ET SES APPRENTISSAGES	T1 - Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte
		T2 - Adopter une posture professionnelle adaptée
		RC1 - Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
		RC2 - Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
		RC3 - Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
		RC4 - Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant
UP2 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF	INSCRIRE SON ACTION DANS LE RESEAU DES RELATIONS ENFANT- PARENTS- PROFESSIONNELS EXERCER SON ACTIVITE EN ECOLE MATERNELLE EXERCER SON ACTIVITE EN EAJE ET EN ACM	T3 - Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
		T4 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
		RS 1 - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
		RS2 - Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle
UP3 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL	EXERCER SON ACTIVITE A SON DOMICILE, CELUI DES PARENTS OU EN MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS	T5 - Organiser son action
		RS3 - Négocier le cadre de l'accueil
		RS4 - Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
		RS5 – Élaborer des repas

Modalités d'évaluation

EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant

Coef. 6+1

Situations d'évaluation	Situation d'évaluation n°1	Situation d'évaluation n°2
Compétences	<p>T1 – Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte.</p> <p>RC1 – Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné.</p> <p>RC2 – Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant.</p>	<p>T2 – Adopter une posture professionnelle.</p> <p>RC3 – Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages.</p> <p>RC4 – Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant.</p>
Modalités de l'évaluation	<p>L'épreuve prend appui sur une PFMP d'au moins 4 semaines en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou en service d'aide à domicile offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans.</p> <p>Le candidat présente une fiche relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.</p> <p>Contenu de la fiche :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Présentation du contexte d'intervention. -Description de l'activité menée. <p>Les commissions d'évaluation sont constituées de 2 membres, un professeur de la spécialité et un professionnel dans la mesure du possible ou deux professeurs de la spécialité.</p>	<p>Les candidats sont évalués au cours de l'une ou de l'autre PFMP de la dernière année de formation en EAJE.</p> <p>L'évaluation est réalisée uniquement en milieu professionnel. La PFMP fait l'objet d'une évaluation conduite par le tuteur. Un bilan est effectué en fin de PFMP et donne lieu à une proposition de note établie conjointement par le tuteur et un professeur d'enseignement professionnel.</p>
	2^{ème} semestre de la deuxième année	2^{ème} semestre de la deuxième année

EP2 : Exercer son activité en accueil collectif**Coef. 4**

Situations d'évaluation	Situation d'évaluation n°1	Situation d'évaluation n°2
Compétences	RS1 – Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant. RS2 – Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle.	T3 – Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant. T4 – Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement.
Modalités de l'évaluation	L'épreuve comporte des questions écrites qui évaluent tout ou partie des compétences et des savoirs ciblés. Le travail demandé et le degré d'exigence sont ceux du référentiel au niveau terminal. Les commissions d'élaboration de sujet et d'évaluation sont constituées de professeurs des spécialités et dans la mesure du possible des professionnels du secteur.	Les candidats sont évalués au cours de l'une ou de l'autre PFMP de la dernière année de formation en école maternelle ou en EAJE ou en ACM (moins de 6ans). L'évaluation est réalisée uniquement en milieu professionnel. La PFMP fait l'objet d'une évaluation conduite par le tuteur. Un bilan est effectué en fin de PFMP et donne lieu à une proposition de note établie conjointement par le tuteur et un professeur d'enseignement professionnel.
	2^{ème} semestre de la deuxième année	2^{ème} semestre de la deuxième année

EP3 : Exercer son activité en accueil individuel**Coef. 4**

Situation d'évaluation	
Compétences	T5 – Organiser son action. RS3- Négocier le cadre de l'accueil. RS4- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant. RS5- Élaborer des repas.
Modalités de l'évaluation	Épreuve orale : exposé du candidat (10 min) puis entretien (15 min) pour une durée totale de 25 minutes. Temps de préparation éventuel : 1h30 Le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire. Les commissions d'évaluation sont constituées de 2 membres, un professeur de la spécialité et un professionnel dans la mesure du possible ou deux professeurs de la spécialité.
	2^{ème} semestre de la deuxième année

Structures et situations d'évaluation des épreuves professionnelles en CCF

EP1 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT

Coefficient : 6 + Coefficient 1 pour le chef d'œuvre

	Deux situations d'évaluation d'égale valeur	
	SITUATION n° 1	SITUATION n° 2
Où ?	En centre de formation	En PFMP en EAJE
Qui ?	2 membres : un professeur de la spécialité et un professionnel <i>dans toute la mesure du possible</i> ou deux professeurs de la spécialité.	2 membres : Le tuteur et un enseignant de l'enseignement professionnel
Quand ?	Au cours de la première année de formation pour les apprenants en parcours 1 an Au cours de l'année de la dernière année de formation pour les apprenants en parcours 2 voire 3 ans	
Quoi ?	Cette épreuve permet d'évaluer tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés	
	<ul style="list-style-type: none"> - Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte - Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné - Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter une posture professionnelle adaptée - Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages - Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant
Comment ?	<p>Épreuve orale : exposé du candidat puis entretien</p> <p>Durée totale : 25 minutes (exposé et entretien)</p> <p>Support : une fiche, présentée par le candidat, relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages</p> <p><u>Contenu de la fiche</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du contexte d'intervention • Description de l'activité menée 	<p>Le tuteur observe l'ensemble de la période</p> <p>Il effectue un bilan en fin d'une PFMP</p> <p><i>La note est établie conjointement par le tuteur et un professeur d'enseignement professionnel.</i></p>
	<p>Ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> - référentiel : bloc de compétences « accompagner le développement du jeune enfant » - définition de l'épreuve - <i>support de réalisation de la fiche pour EP1, ci-dessous</i> 	
	<p>Critères d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - grille d'évaluation CCF EP1.1 	<p>Critères d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - grille d'évaluation CCF EP1.2
Pourquoi ?	<p>Cette épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages - prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne 	

En l'absence de la fiche, le candidat se verra attribuer la note zéro à cette épreuve. En l'absence d'une PFMP conforme aux exigences de l'épreuve (4 semaines en EAJE), le candidat ne sera pas interrogé, le diplôme ne pourra être délivré.

 <p>ACADÉMIE DE BESANÇON <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p align="center">Centre de formation</p>	<p align="center">CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance</p>	<p align="center">Session : 20..</p> <p align="center">Date : .. / .. / 20..</p>
<p>Situation d'évaluation EP1 n° 1 : Accompagner le développement du jeune enfant</p>			
<p align="center">Candidat :</p> <p>NOM : Prénom : Date de naissance :</p>		<p align="center">Note proposée au jury :</p>	
<p>Date : Signature de l'enseignant/ formateur :</p>			
<p align="center">Epreuve orale :</p> <p>Présentation d'une fiche relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du contexte d'intervention - Description de l'activité menée <p>Vous disposez de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 10 min d'exposé, 2. 15 min d'entretien avec le jury, <p align="center">Durée totale : 25 minutes.</p> <p>Compétences évaluées :</p> <p>T1 – Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte. RC1 – Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné. RC2 – Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant.</p>			

**Exemple de support de réalisation de la fiche pour EP1- S1
Accompagner le développement du jeune enfant
CAP AEPE**

NOM et prénom du candidat :

PRESENTATION DU CONTEXTE PROFESSIONNEL

Nom de l'établissement :			
Situation géographique	N° et voie : Localité : Code postal :		
Statut Juridique de l'établissement	Établissement public <input type="checkbox"/> Établissement privé <input type="checkbox"/> à but autre <input type="checkbox"/> à préciser		
Type d'accueil	Effectif total <input type="text"/>	dont Permanent <input type="text"/>	Occasionnel <input type="text"/>
	Horaires d'ouverture :		
	Nombres de services ou sections : <input type="text"/>		
Missions (objectifs) de l'établissement)			
Historique de l'établissement	Date de l'ouverture :		
Projet de l'établissement	Les grands axes du projet d'établissement :		
Identification des usagers	Âges : 5 besoins fondamentaux satisfaits par l'établissement : • • • • •		
Identification du personnel de l'établissement	Nombre total de salariés dont hommes et femmes		
	Qualification	Diplôme	Fonction
	Effectif		

DESCRIPTION DES CONDITIONS FAVORABLES À L'ACTIVITE LIBRE ET A L'EXPERIMENTATION

Préparer l'activité libre/l'expérimentation	
Titre	
Age et effectif	
Degré d'autonomie	
Durée envisagée	
Objectifs visés	
Lieu choisi	
Mobilier et matériel choisis	
Aménagement de l'espace (dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité)	
Création d'une ambiance adaptée	
Réalisation d'éléments pour favoriser l'activité libre et l'expérimentation	

DESCRIPTION D'UNE ACTIVITE D'EVEIL

Préparer l'activité d'éveil	
Titre	
Age et effectif	
Degré d'autonomie	
Durée envisagée	
Objectifs visés	
Lieu choisi	
Matériel et produits choisis	
Aménagement de l'espace (dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité)	
Animer l'activité d'éveil	
Installation des enfants	
Présentation de l'activité et formulation des consignes	
Déroulement de l'activité	
Attitudes pendant l'activité et gestion du groupe	
Remise en place des espaces et rangement du matériel	

 ACADÉMIE DE BESANÇON <i>Liberté Egalité Fraternité</i>	Grille d'évaluation CAP Accompagnant éducatif petite enfance	Session 20__	
		Épreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant Centre de formation	
		CCF	coefficient 3

Centre de formation :

NOM et prénom du candidat :

Activité : à partir d'une PFMP, présenter une fiche relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages et s'entretenir avec un jury

COMPETENCES	Critères d'évaluation	Pds	NR	TI	I	S	TS
T1. Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte							
Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du rôle des différents membres de l'établissement, du service, de l'équipe Identification des ressources et des contraintes du cadre de l'intervention, dont celles relatives aux risques professionnels, prise en compte de ces éléments pour la mise en œuvre de l'action Recueil d'informations dans le respect de la discrétion, de la réserve et du secret professionnels Sélection pertinente des données, informations récentes et diversifiées Vérification de la fiabilité des sources d'information Repérage des enjeux de la prévention Identification des acteurs de la prévention 	12%					
Déterminer le degré de développement et d'autonomie de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> Repérage du degré de développement et d'autonomie de l'enfant, prise en compte de ces éléments pour la mise en œuvre de l'action Sélection pertinente des données, informations récentes et diversifiées Prise en compte du contexte de l'activité Traduction et interprétation correctes des instructions réglementaires et des protocoles 	12%					
Identifier les ressources et les contraintes techniques de son intervention	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte du contexte de l'activité Traduction et interprétation correctes des instructions réglementaires et des protocoles 	10%					
RC1 : Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné							
Adapter et aménager un espace favorable à l'activité libre pour l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> Respect des objectifs du projet d'accueil et des consignes données Prise en compte du degré de développement et de l'autonomie de l'enfant Prise en compte de la singularité et la créativité de l'enfant Prise en compte de la présence d'un collectif d'enfants Création d'une ambiance adaptée au jeu libre et à l'expérimentation Choix du mobilier et du matériel Respect de l'espace et des aires de circulation Réalisation d'éléments simples, décoratifs et fonctionnels sécurisés 	26%					
RC2. Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant							
Préparer l'activité d'éveil	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence de la proposition en tenant compte de l'âge, du degré d'autonomie de l'enfant et du groupe et du lieu d'activité Exploitation des lieux, des équipements, des événements Choix du matériel adapté à l'âge, au degré d'autonomie de l'enfant et/ou du groupe et du lieu d'activité 	17%					
Animer l'activité d'éveil	<ul style="list-style-type: none"> Respect de la créativité, de la liberté de choix de l'enfant Formulation claire et adaptée des consignes et des règles de jeu Attitude de soutien sans entrave ni sur incitation Intervention en fonction du déroulement de l'activité Rangement du matériel et remise en état des espaces Signalement du matériel défectueux et manquant 	16%					
Aptitudes professionnelles décelées au cours de l'entretien							
	<ul style="list-style-type: none"> Qualités d'écoute et de reformulation Maîtrise de soi, attitude respectueuse et courtoise Tenue adaptée Posture adaptée Langage et vocabulaire adaptés 	7%					
Total / 20		100%	NOTE :				

Appréciations:

Date :

	Noms et signatures des évaluateurs
--	---

**Épreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant
Milieu professionnel**

CCF

coefficient 3

Centre de formation :

NOM et prénom du candidat :

Activité : activités mises en œuvre en PFMP de 4 semaines minimum en AEJE. Le bilan est conduit par le tuteur et par le professeur d'enseignement professionnel.

COMPETENCES	Critères d'évaluation	Pds	NR	TI	I	S	TS
T2 Adopter une posture professionnelle adaptée							
Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention	<ul style="list-style-type: none"> Absence de jugement Respect de la discrétion, de la réserve et du secret professionnels 	12%					
Prendre en compte la dimension santé et sécurité au travail	<ul style="list-style-type: none"> Repérage des dangers, identification des risques pour l'enfant et pour le professionnel Pertinence des moyens de prévention et de protections Respect des normes de sécurité Proposition d'améliorations susceptibles d'éviter ou réduire les risques 	10%					
Adopter un regard critique sur sa pratique professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Repérage d'éléments d'observation objectifs Justification de son intervention en lien avec le contexte, l'enfant Prise de recul sur ses comportements et ses attitudes Réalisme des solutions proposées ou mises en œuvre dans la limite de ses compétences 	11%					
RC3 : Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages							
Dispenser des soins liés à l'hygiène corporelle et au confort de l'enfant Dispenser des soins liés à l'alimentation Dispenser des soins liés à l'élimination Dispenser des soins liés au sommeil	<ul style="list-style-type: none"> Respect du rythme, du développement physiologique et psycho-affectif de l'enfant Relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant Prise en compte du bien-être de l'enfant Relation favorisant le développement de l'autonomie de l'enfant Respect des règles d'hygiène et de sécurité Respect des normes en vigueur Respect des habitudes et des attentes familiales Respect des protocoles, des fiches techniques Respect de la pudeur de l'enfant Adaptation des gestes aux capacités et aux besoins de l'enfant Attitude favorisant la découverte progressive des aliments Respect des rituels d'endormissement de l'enfant 	45%					
RC4. Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant							
Repérer des signes d'altération de la santé et du comportement : maladie, malaise, maltraitance	<ul style="list-style-type: none"> Partage des observations avec l'équipe ou le service concerné Fidélité de la transmission des éléments observés Respect des règles éthiques et du protocole mis en place par la structure d'accueil, par la collectivité territoriale (s'il existe) Transmission des informations préoccupantes aux personnes compétentes 	12%					
Participer à l'application des protocoles d'urgence	Réaction adaptée à la situation en tenant compte du degré d'urgence et des limites de compétences	5%					
Participer à l'application du protocole d'accueil individualisé (PAI)	<ul style="list-style-type: none"> Respect du PAI Transmission aux personnes habilitées du non-respect du PAI 	5%					
Total / 20		100%	NOTE :				

Appréciations:

Date :

	Noms et signatures des évaluateurs
--	---

EP2 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF

Deux situations d'évaluation d'égale valeur		
	SITUATION n° 1	SITUATION n° 2
Où ?	En centre de formation	Une PFMP <i>en école maternelle ou en EAJE ou en ACM (moins de 6 ans)</i>
Qui ?	Le professeur de Biotechnologies santé environnement et le professeur de STMS qui assurent les enseignements	2 membres : Le tuteur et un enseignant de l'enseignement professionnel
Quand ?	Au cours de la première année de formation pour les apprenants en parcours 1 an Au cours de l'année de la dernière année de formation pour les apprenants en parcours 2 voire 3 ans	
Quoi ?	Cette épreuve permet d'évaluer tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés	
	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant 	<ul style="list-style-type: none"> - Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
Comment ?	Épreuve écrite Durée : 1h30 Support : questionnaire écrit portant sur tout ou partie des compétences et des savoirs ciblés Les commissions d'élaboration de l'évaluation sont constituées des professeurs de la spécialité <i>et dans la mesure du possible des professionnels du secteur.</i>	Le tuteur observe l'ensemble de la période Il effectue un bilan en fin d'une PFMP <i>La note est établie conjointement par le tuteur et un professeur d'enseignement professionnel.</i>
	Ressources <ul style="list-style-type: none"> - référentiel : bloc de compétences « exercer son activité en accueil collectif » - définition de l'épreuve - grille d'aide à la conception support de l'évaluation écrite EP2 – S1 - maquette de présentation du support de la situation d'évaluation écrite de l'épreuve EP2 – S1 en centre de formation - <i>guide d'aide à l'évaluation épreuve EP2 – Exercer son activité en accueil collectif</i> 	
	Critères d'évaluation - grille d'évaluation CCF EP2.1	Critères d'évaluation - grille d'évaluation CCF EP2.2
Pourquoi ?	Cette épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à : <ul style="list-style-type: none"> - inscrire son action dans le réseau des relations enfants-parents-professionnels ; - exercer son activité en école maternelle ; - exercer son activité en EAJE et en ACM. 	

En l'absence d'une PFMP conforme aux exigences de l'épreuve (en école maternelle ou EAJE ou ACM) le candidat ne sera pas interrogé, le diplôme ne pourra être délivré.

 <p>ACADÉMIE DE BESANÇON <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>Centre de formation</p>	<p>CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance</p>	<p>Session : 20..</p> <p>Date : .. / .. / 20..</p>
<p align="center">Situation d'évaluation EP2 n° 1 : Exercer son activité en accueil collectif</p>			
<p align="center">Candidat :</p> <p>NOM : Prénom : Date de naissance :</p>		<p align="center">Note proposée au jury :</p>	
<p>Date : Signature de l'enseignant/ formateur :</p>			
<p align="center">Epreuve écrite :</p> <p>Vous disposez d'1h30.</p> <p>Compétences évaluées :</p> <p>RS1 – Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant. RS2 – Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle.</p>			

A. Consignes spécifiques pour l'élaboration la situation d'évaluation écrite en CCF

Le contexte professionnel « école maternelle » sera proposé. Les questions indépendantes ou liées, doivent permettre d'évaluer, de manière non exhaustive des compétences et des savoirs associés rattachés à l'épreuve EP2 (RS1 et RS2).

La place du titulaire du CAP AEPE doit être clairement identifiée.

Les questions sont articulées autour d'**une situation professionnelle**, voire deux situations au maximum. Il est nécessaire de vérifier que chaque question est en adéquation avec les critères et les indicateurs d'évaluation mentionnés dans le référentiel de certification.

Les questions prennent toujours appui sur la situation professionnelle proposée. De ce fait, il n'y a pas de questions de connaissances déconnectées du contexte et de la situation.

La situation d'évaluation doit comporter 20 à 28 questions.

Quelques documents supports sont mis à disposition des candidats. Ils sont insérés au fur et mesure du questionnement alors que dans l'épreuve EP3, ils sont regroupés dans un dossier documentaire.

Remarque : les concepteurs s'engagent à produire des situations d'évaluation inédites. Toute situation d'évaluation ayant fait l'objet d'un travail avec des élèves ne doit pas être proposé.

B. Consignes de présentation

La situation d'évaluation et son corrigé sont élaborés avec un outil de traitement de texte. La police de caractère sera « Arial » taille 11 minimum ou « Verdana » plus faciles à lire pour les apprenants.

LA SITUATION D'EVALUATION :

- Présenter la situation d'évaluation sujet en respectant la maquette proposée ;
- Formuler les questions avec des verbes à l'infinitif ;
- Numérotter les questions selon la codification internationale (1, 1.1, 1.1.1,) ;
- Fournir des documents de qualité et récents. Veiller à la lisibilité, la qualité de la reproduction, l'exactitude de la représentation et indiquer les sources des documents : auteur, titre, éditeur... ou source professionnelle. Si l'auteur réalise lui-même un document, il le précisera en indiquant la mention « document de l'auteur » ;
- Indiquer les points attribués à chaque question (et non aux sous questions).

LE CORRIGÉ :

- Préciser les réponses attendues – par niveau de maîtrise - ainsi que le barème pour chaque compétence évaluée. Il est rappelé que les compétences sont évaluées pour tout ou partie.

Les concepteurs utilisent **grille EP2** qui comporte trois onglets :

- o Le mode d'emploi du fichier
- o Les éléments de corrigé
- o La grille de notation

Il est fortement préconisé d'utiliser le fichier excel proposé, disponible sur le site SBSSA de l'académie de Besançon : <http://sbssa.ac-besancon.fr/grilles-devaluation-pour-le-cap-aepe/>

Les concepteurs conduisent l'autoévaluation de leur situation d'évaluation.

L'épreuve :

- se déroule en **centre de formation**
- est d'une **durée de 1h30**
- permet d'évaluer tout ou partie des compétences suivantes :
 - RS1 : **assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant**
 - RS2 : **assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle**

Eléments de conformité	(1)	<i>Remarques éventuelles</i>
L'évaluation est construite à partir d'un ou plusieurs contextes professionnels relevant de l'accueil en école maternelle		
Chaque contexte professionnel décrit : l'environnement, les intervenants, les usagers...		
Chaque contexte est décliné en une ou plusieurs situations professionnelles		
La situation professionnelle est réaliste et adaptée au contexte professionnel		
Le questionnement est en lien avec la situation professionnelle proposée		
La situation professionnelle rend l'élève acteur : "Vous êtes chargé de ...", "On vous demande de ..."		
Les activités proposées sont issues du RAP (référentiel des activités professionnelles) ou prennent appui sur le référentiel de certification		
Chaque question est en adéquation avec les critères et les indicateurs d'évaluation mentionnés dans le référentiel de certification		
La situation professionnelle proposée permet d'évaluer les compétences : <ul style="list-style-type: none"> ❑ RS1-assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant <ul style="list-style-type: none"> ○ Installer et remettre en état un espace destiné à une activité pédagogique ○ Participer à la réalisation d'une activité pédagogique ○ Participer à la sécurisation des récréations et des sorties pédagogiques ❑ RS2- assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle <ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en œuvre les techniques de dépoussiérage, lavage, séchage et de décontamination des locaux collectifs et des équipements ○ Participer à l'entretien des locaux pendant les vacances scolaires 		
Le sujet présente un équilibre entre les deux compétences à évaluer		
La durée maximale pour répondre aux questions est de 1h30		
La situation d'évaluation comporte 20 à 28 questions		

Présentation		Remarques éventuelles
Les documents sont lisibles		
Les documents sont récents (- de 5 ans et réglementation en vigueur)		
Les documents sont adaptés au niveau CAP		
Les documents sont insérés au fur et à mesure du questionnement		
Les sources documentaires sont mentionnées		
Les questions commencent par un verbe d'action à l'infinitif		
Les questions sont numérotées selon la codification d'usage (1- ; 1-1- ; 1-1-1...)		
Le nombre de réponses attendues est mentionnées dans les questions		
La présentation est claire, soignée, aérée et respecte la maquette proposée		
La police utilisée est Arial ou Verdana de taille minimum 11		
Corrigé et barème		Remarques éventuelles
Les éléments de corrigé sont présentés par niveau de maîtrise		
Le candidat est positionné par rapport à la grille d'évaluation qui génère automatiquement la note		

(1) La situation d'évaluation est conforme aux textes réglementaires (JORF du 12 décembre 2020) si tous les items sont cochés.

 <p>ACADÉMIE DE BESANÇON Liberté Égalité Fraternité</p>	<p>Grille d'évaluation CAP Accompagnant éducatif petite enfance</p>	<p>Session 20__</p>	
<p>Épreuve EP2 : Exercer son activité en accueil collectif Centre de formation</p>		<p>CCF</p>	<p>Coefficient 2</p>

Centre de formation :

NOM et prénom du candidat :

Activité : répondre aux questions écrites pendant 1h30

Éléments de corrigé	NT	TI	I	S	TS	%
RS1 - ASSURER UNE ASSISTANCE PEDAGOGIQUE AU PERSONNEL ENSEIGNANT2						50
Installer et remettre en ordre un espace destiné à une activité pédagogique						20
<i>Question n°</i>						
						15
<i>Question n°</i>						
						5
Participer à la réalisation d'une activité pédagogique						20
<i>Question n°</i>						
						10
<i>Question n°</i>						
						10
Participer à la sécurisation des récréations et des sorties pédagogiques						10
<i>Question n°</i>						
						6
<i>Question n°</i>						
						4
RS2 - ASSURER DES ACTIVITES DE REMISE EN ETAT DES MATERIELS ET DES LOCAUX EN ECOLE MATERNELLE						50
Mettre en œuvre les techniques de dépoussiérage, lavage, séchage et de décontamination des locaux collectifs et des équipements						35
<i>Question n°</i>						
						10
<i>Question n°</i>						
						20
<i>Question n°</i>						
						5
Participer à l'entretien des locaux pendant les vacances scolaires						15
<i>Question n°</i>						
						10
<i>Question n°</i>						
						5
Total						100

Il est souhaitable de prévoir 15 à 20 questions maximum.

Le nombre de questions par compétence n'est pas défini. Il est variable selon les situations d'évaluation.

Le poids (ou nombre de points sur 100) attribué à chaque question - cases grisées - peut être modifié en fonction du nombre de questions et de l'importance de la question. Les % notés ici sont un exemple.



**ACADÉMIE
DE BESANÇON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Grille d'évaluation
CAP Accompagnant éducatif petite enfance**

Session 20__

**Épreuve EP2 : Exercer son activité en accueil collectif
Milieu professionnel**

CCF

coefficient 2

Centre de formation :

NOM et prénom du candidat :

Activité : activités mises en œuvre en PFMP de 4 semaines minimum en école maternelle ou EAJE ou ACM

Le bilan est conduit par le tuteur et par le professeur d'enseignement professionnel

COMPETENCES	Critères d'évaluation	Pds	NR	TI	I	S	TS
T3 : Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant							
Communiquer avec l'enfant de manière appropriée, participer à l'acquisition du langage	<ul style="list-style-type: none"> Intervention et attitude adaptée pour amener l'enfant à participer au soin et à l'activité Utilisation d'un vocabulaire suscitant l'acquisition du langage Adaptation du mode de relation à la situation de l'enfant : portage, toucher, contact visuel ou parole 	50%					
T4 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement							
Adapter sa communication avec la famille en fonction du projet du lieu d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> Respect des règles déontologiques Qualité de l'écoute, du questionnement, de la reformulation 	25%					
Inscrire son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Respect des règles déontologiques Transmission de messages pertinents aux membres de l'équipe Utilisation appropriée d'outils de communication Utilisation d'un langage et d'un vocabulaire professionnels Formulation claire d'un problème à résoudre, d'une information à communiquer 	25%					
Total / 20		100%	NOTE :				

Appréciations:

Date :

	Noms et signatures des évaluateurs
--	---

EP 3 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL**Coefficient : 4**

Où ?	En centre de formation
Qui ?	2 membres : un professeur de la spécialité et un professionnel <i>dans toute la mesure du possible</i> ou deux professeurs de la spécialité
Quand ?	Au cours de la première année de formation pour les apprenants en parcours 1 an Au cours de l'année de la dernière année de formation pour les apprenants en parcours 2 voire 3 ans
Quoi ?	Cette épreuve permet d'évaluer tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés : <ul style="list-style-type: none">- Organiser son action- Négocier le cadre de l'accueil- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant- Élaborer des repas
Comment ?	Épreuve orale Durée : 25 minutes (exposé du candidat et entretien) Temps de préparation 1h30 (<i>sauf pour les candidats AMA ou employé à domicile qui apportent leur projet d'accueil</i>) Support : ensemble documentaire fourni (élaboré par l'équipe pédagogique) (<i>ou projet d'accueil fourni par le candidat AMA ou employé à domicile</i>) Ressources <ul style="list-style-type: none">- référentiel : bloc de compétences « exercer son activité en accueil individuel »- définition de l'épreuve- <i>guide d'aide à l'évaluation Épreuve EP 3 – Exercer son activité en accueil individuel</i> Critères d'évaluation <ul style="list-style-type: none">- grille d'évaluation CCF EP 3
Pourquoi ?	Cette épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à : <ul style="list-style-type: none">- exercer son activité à son domicile, celui des parents ou en maison d'assistants maternels

1. Définition de l'épreuve EP3

« Le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire. »

2. Consignes spécifiques pour l'élaboration la situation d'évaluation écrite en CCF

*Comme il s'agit d'un niveau CAP, il n'est pas attendu d'élaboration complète d'un projet ou contrat d'accueil. Il sera demandé de **rédigier une partie du projet d'accueil.***

La situation d'évaluation doit obligatoirement être **contextualisée dans une structure relevant de l'accueil individuel** du secteur de la petite enfance :

- au domicile de l'assistant maternel agréé ;
- au domicile des parents ;
- en maison d'assistants maternels ;
- en crèche familiale.

La situation d'évaluation doit donner des informations sur le contexte professionnel et la situation afin de permettre à l'élève, l'apprenti, le stagiaire de la formation continue de répondre aux questions posées. Il convient de choisir avec soin les informations données.

Parmi les informations qui peuvent être indiquées soit dans la description du contexte et de la situation, soit dans le dossier documentaire, on peut citer :

- la description du contexte d'accueil :
 - milieu rural ou urbain ;
 - présence ou non d'autres enfants déjà accueillis ;
 - présence ou non d'animaux et leurs caractéristiques ;
 - ... ;
- le professionnel et la place du titulaire du CAP AEPE clairement identifiée ;
- les caractéristiques du lieu d'accueil :
 - appartement ou maison : espace jeux, espace repas, espace sommeil ;
 - équipements ;
 - matériels et produits disponibles ;
 - ...
- les caractéristiques des enfants accueillis par le professionnel ;
- la demande du ou des parents pour l'accueil de leur(s) enfant(s) :
 - caractéristiques des parents ;
 - type de garde demandée (journée, avant et/ou après l'école, nuitée) ;
 - vœux éducatifs des parents : activités à l'intérieur et à l'extérieur, temps de sommeil, repas, ... ;
 - accueil en cas de maladie de l'enfant ;
 - ... ;
- les lieux « ressources » et les partenaires ;
- un extrait de projet ou contrat d'accueil : utiliser le modèle du projet d'accueil des assistants maternels diffusé, de préférence, par le conseil départemental de votre département.
D'autres documents d'accueil proposent des documents pertinents qui peuvent être utilisés dans le cadre de la formation ou de l'évaluation.

Ce dossier documentaire comporte **au moins 5 documents** dont obligatoirement un extrait de projet ou contrat d'accueil. Voici quelques exemples de documents :

- un plan de la maison ou de l'appartement d'accueil ;
- un planning d'activités pour l'enfant ou les enfants ;
- les habitudes de l'enfant (extrait du projet ou contrat d'accueil) ;
- un extrait de document réglementaire (contrat de travail, fiche de paie, ...) ;
- un document relatif aux repas de l'enfant (contenu du panier acheté au marché, ...) ;
- un document relatif à l'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant ;
- un lieu ressource (ludothèque, ...) ;
- ...

Les questions

Dans un contexte professionnel donné, les questions doivent permettre d'évaluer, de manière non exhaustive des compétences et des savoirs associés rattachés à l'épreuve EP3 (*T5 Organiser son action, RS3 Négocier le cadre de l'accueil, RS4 Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant, RS5 Élaborer des repas*) en prenant appui sur les critères et les indicateurs d'évaluation.

Remarque : les concepteurs s'engagent à produire des situations d'évaluation inédites. Toute situation d'évaluation ayant fait l'objet d'un travail avec des élèves ne doit pas être proposé.

La situation d'évaluation et son corrigé sont élaborés avec un logiciel de traitement de texte avec une police de caractère « Arial » taille 11 minimum ou « Verdana ».

Les concepteurs prennent connaissance de la grille de notation (fichier .xlsx) pour préparer des exemples de questions à poser lors de l'entretien. <http://sbssa.ac-besancon.fr/grilles-devaluation-pour-le-cap-aepe/>
Des éléments de corrigé sont également proposés.

Les concepteurs conduisent l'autoévaluation de leur sujet.

Note : L'évaluation porte uniquement sur l'exposé oral et l'entretien avec le candidat.

 <p>ACADÉMIE DE BESANÇON <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p align="center">Centre de formation</p>	<p align="center">CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance</p>	<p align="right">Session : 20..</p> <p align="right">Date : .. / .. / 20..</p>
<p>Situation d'évaluation EP3 Exercer son activité en accueil individuel</p>			
<p align="center">Candidat :</p> <p>NOM : Prénom : Date de naissance :</p>		<p align="center">Note proposée au jury :</p>	
<p>Date : Signature de l'enseignant/ formateur :</p>			
<p>Compétences évaluées : T5 – Organiser son action. RS3- Négocier le cadre de l'accueil. RS4- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant RS5- Élaborer des repas.</p>			
<p align="center">Epreuve orale :</p> <p align="center">Présentation d'un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire.</p> <p>Le sujet comprend pages : -le contexte professionnel -l'ensemble documentaire composé dedocuments -annexe : le projet d'accueil à compléter par l'élève</p> <p>Vous disposez de :</p> <p align="center">-1h30 de préparation, -25 minutes d'entretien avec le jury : (10 min d'exposé + 15 min de questionnement)</p> <p>Consignes à l'apprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compléter le projet d'accueil (Annexe à compléter « Préparation à l'élaboration d'un projet d'accueil ») - Présenter à l'oral devant le jury, lors de l'exposé votre annexe complété (10 min) : - Répondre aux questions du jury sur le projet d'accueil dans sa globalité (15 min) <p>Contexte professionnel : à compléter par l'enseignant</p> <p>Ensemble documentaire (5 à 10 documents) à mettre à la suite du contexte</p>			

Annexe à compléter « Préparation à l'élaboration d'un projet d'accueil » (document élève)

Les questions : elles sont à formuler de façon identique pour tous les sujets et de la manière suivante :

- *décrire le contexte de votre intervention*
- *rédigier l'extrait du projet d'accueil*
- *présenter le déroulement d'une journée type*
- *élaborer un menu pour le déjeuner des enfants accueillis*

Consigne pour le jury : l'entretien (15 min) doit être mené de manière à balayer les compétences qui ne font pas partie de l'oral de présentation de l'élève (se référer à la grille de notation de l'EP3).

Grille de conformité pour l'élaboration de l'épreuve EP 3 : Exercer son activité en accueil individuel – CAP AEPE

L'épreuve :

- se déroule **en centre de formation**
- est une **épreuve orale de 25 min**, précédée **d'un temps de préparation d'1h 30**
- permet d'évaluer tout ou partie des compétences suivantes :

T5 : **organiser son action**

RS3 : **négoier le cadre de l'accueil**

RS4 : **assurer des opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant**

RS5 : **élaborer des repas**

Le candidat présente **un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire**

Eléments de conformité		<i>Remarques éventuelles</i>
Elaboration de la situation d'évaluation et du dossier documentaire	(1)	
Le sujet est contextualisé dans une structure relevant de l'accueil individuel du secteur de la petite enfance (domicile de l'assistant maternel agréé, domicile des parents, maison d'assistants maternels ou en crèche familiale)		
Le contexte d'accueil : <ul style="list-style-type: none"> • Milieu rural ou urbain • Présence ou non d'autres enfants déjà accueillis • Présence ou non d'animaux et leurs caractéristiques 		
Le professionnel et la place du titulaire du CAP AEPE sont clairement identifiés		
Les caractéristiques du lieu d'accueil : <ul style="list-style-type: none"> • Appartement ou maison : espace jeux, espace repas, espace sommeil ; • Equipements ; • Matériels et produits disponibles • ... 		
La demande du ou des parents pour l'accueil de leur(s) enfant(s) : <ul style="list-style-type: none"> • Caractéristiques des parents ; • Type de garde demandée (journée, avant et/ou après l'école, nuitée) ; • Vœux éducatifs des parents : activités à l'intérieur et à l'extérieur, temps de sommeil, repas, ... • Accueil en cas de maladie de l'enfant ; 		
Les lieux « ressources » et les partenaires sont présentés		
La liste du matériel et des produits disponibles dans le lieu d'accueil est mise à disposition.		
Les caractéristiques des enfants accueillis par le professionnel sont présentées.		
Le planning d'accueil des enfants est joint		
Les souhaits de la famille sont énoncés.		
Le projet d'accueil est partiellement complété		
Ce dossier documentaire comporte au moins 5 documents dont obligatoirement un extrait de projet ou un contrat d'accueil. Voici quelques exemples de documents : - un plan de la maison ou de l'appartement d'accueil ;		

- un planning d'activités pour l'enfant ou les enfants ; - les habitudes de l'enfant (extrait du projet ou contrat d'accueil) ; - un extrait de document réglementaire (contrat de travail, fiche de paie, ...) ; - un document relatif aux repas de l'enfant (contenu du panier acheté au marché, ...) ; - un document relatif à l'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant ; - un lieu ressource (ludothèque, ...) ; - ...		
Corrigé et évaluation		Remarques éventuelles
Des exemples de questions à poser lors de l'entretien sont préparés		
Des éléments de réponses sont proposés		
Présentation		Remarques éventuelles
Les documents sont lisibles		
Les documents sont récents (- de 5 ans et réglementation en vigueur)		
Les documents sont adaptés au niveau CAP		
Les documents sont au nombre de 8 maximum		
Les documents sont présentés avec un sommaire et sont numérotés		
Les sources documentaires sont mentionnées		
La présentation est claire, soignée, aérée et respecte la maquette de présentation proposée par le CDC		
La police utilisée est Arial ou Verdana de taille minimum 11		

(1) La situation d'évaluation est conforme aux textes réglementaires (JORF du 12 décembre 2020) si tous les items sont cochés.

 ACADÉMIE DE BESANÇON <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Grille d'évaluation CAP Accompagnant éducatif petite enfance	Session 20__	
		Épreuve EP3 : Exercer son activité en accueil individuel Centre de formation	

Centre de formation :

NOM et prénom du candidat :

Activité : présenter oralement un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire et s'entretenir avec un jury

COMPETENCES	Critères d'évaluation	Pds	NT	TI	I	S	TS
T5. Organiser son action							
Élaborer le plan de travail, planifier ses activités de travail S'adapter à une situation imprévue Suivre l'état des stocks	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte du degré de développement et d'autonomie de l'enfant Prise en compte des ressources et des contraintes Lecture d'un planning d'activités Mise en place d'une organisation prenant en compte les nouvelles priorités Respect des procédures d'information des responsables de l'enfant, de la structure, du service Prise d'initiative dans la limite de ses compétences 	25%					
	<ul style="list-style-type: none"> Suivi de l'état des stocks adaptés au fonctionnement du lieu d'intervention Estimation réaliste des volumes et de la rotation des stocks Transmission d'une appréciation qualitative et signalement des anomalies 						
RS3. Négocier le cadre de l'accueil							
Identifier les attentes des parents Présenter le projet d'accueil Élaborer le cadre organisationnel et conventionnel de l'accueil	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des vœux éducatifs des parents Projet d'accueil adapté à l'enfant Respect du dispositif de l'agrément de l'assistant maternel (cadre réglementaire et conventionnel) Respect des termes des conventions collectives nationales de travail des assistants maternels du particulier employeur ou des salariés du particulier employeur Respect des limites entre vie privée et vie professionnelle 	25%					
RS4. Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant							
Mettre en œuvre les techniques de dépoussiérage, nettoyage, bionettoyage, séchage des espaces et équipements réservés à l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> Respect des règles d'hygiène, de sécurité, et de développement durable Respect des principes de sécurité et d'économie d'effort lors de l'entretien des espaces réservés à l'enfant (PRAP) Choix correct du matériel, des produits Respect de la fréquence des opérations Respect des protocoles Qualité du résultat 	17%					
RS5. Élaborer des repas							
Concevoir des repas	<ul style="list-style-type: none"> Menus proposés équilibrés Respect des étapes de la diversification alimentaire Prise en compte des goûts, du PAI, des potentialités et des habitudes socio-culturelles de l'enfant, des aliments à disposition Respect du budget alloué et du rapport qualité/prix 	9%					
Préparer des repas en milieu familial	<ul style="list-style-type: none"> Rangement rationnel et choix judicieux des zones d'entreposage ou de conservation Conditionnements adaptés pour la conservation Choix et utilisations corrects des denrées Choix et utilisations corrects des matériels Respect des recettes, des procédures d'utilisation, des modes d'emplois Respect des règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, d'économie Respect du temps imparti Résultat conforme aux critères organoleptiques 	7%					
Servir un repas en milieu familial	<ul style="list-style-type: none"> Respect des besoins et du rythme de l'enfant Disposition rationnelle et sécurisée des espaces Service des repas dans des conditions optimales d'ambiance Choix et utilisation corrects des matériels Présentation adaptée aux enfants, soignée et agréable Respect de la température des aliments Respect de la durée des repas Tri, rangement, élimination corrects des aliments non consommés 	9%					
Aptitudes professionnelles décelées au cours de l'entretien							
	<ul style="list-style-type: none"> Qualités d'écoute et de reformulation Maîtrise de soi, attitude respectueuse et courtoise Tenue adaptée Posture adaptée Langage et vocabulaire adaptés 	8%					
Total / 20		100%	NOTE :				

Appréciations: **Date :**

	Noms et signatures des évaluateurs
--	---

Synthèse : Propositions de notes

 ACADÉMIE DE BESANÇON <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Centre de formation :	CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance Dossier CCF	Session : 20..	
Évaluation des épreuves du domaine professionnel				
Candidat :				
NOM : Prénom : Date de naissance :				
UP1 (sans chef d'œuvre)	Évaluation en centre de formation	/60	/120	/20
	Évaluation en milieu professionnel	/60		
UP2	Évaluation en centre de formation	/40	/80	/20
	Évaluation en milieu professionnel	/40		
UP3	Évaluation en centre de formation	/80		/20

Remarque : arrondir les notes finales sur 20 au ½ point supérieur.

Cas des CANDIDATS ISSUS de la FORMATION CONTINUE

Trois épreuves en contrôle ponctuel : l'EP1, l'EP2 et l'EP3. Leur objectif est de vérifier que le candidat maîtrise les compétences évaluées en milieu professionnel.

EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant

**Coef. 7
(dont chef d'œuvre)**

Compétences	<p style="text-align: center;">Situation d'évaluation</p> <p>T1 – Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte. T2 – Adopter une posture professionnelle. RC1 – Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné. RC2 – Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant. RC3 – Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages. RC4 – Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant.</p>
Modalités de l'évaluation	<p>Épreuve orale : exposé du candidat (10 min) puis entretien (15 min) pour une durée totale de 25 minutes.</p> <p>L'épreuve prend appui sur une PFMP d'au moins 4 semaines en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou en service d'aide à domicile offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans. L'épreuve peut également prendre appui sur une expérience professionnelle d'au moins 12 semaines en EAJE ou dans le contexte d'intervention professionnel du domicile.</p> <p>Les candidats qui n'ont aucune expérience professionnelle au sein des structures indiquées pour s'inscrire à l'EP1 et l'EP2 doivent réaliser les 16 semaines de PFMP prévues dans l'annexe PFMP.</p> <p>Le candidat présente deux fiches (un recto/verso) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation d'un soin du quotidien, - accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages. <p>Contenu des fiches :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Présentation du contexte d'intervention. -Description des activités. <p>Les commissions d'évaluation sont constituées de 2 membres, un professeur de la spécialité et un professionnel dans la mesure du possible ou deux professeurs de la spécialité.</p>

EP2 : Exercer son activité en accueil collectif**Coef. 4**

Compétences	<p style="text-align: center;">Situation d'évaluation</p> <p>T3 – Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant. T4 – Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement. RS1 – Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant. RS2 – Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle.</p>
Modalités de l'évaluation	<p style="text-align: center;">Épreuve écrite d'une durée d'1h30</p> <p>Une PFMP en école maternelle ou en EAJE ou en ACM (moins de 6 ans) est exigée pour présenter l'épreuve EP2. Les candidats qui n'ont aucune expérience professionnelle au sein des structures indiquées pour s'inscrire à l'EP1 et l'EP2 doivent réaliser les 16 semaines de PFMP prévues dans l'annexe PFMP.</p> <p>L'épreuve comporte des questions qui évaluent tout ou partie des compétences et des savoirs du bloc de compétences « Exercer son activité en accueil collectif ».</p> <p>Le travail demandé et le degré d'exigence sont ceux du référentiel au niveau terminal.</p> <p>Les commissions d'évaluation sont constituées de professeurs des spécialités et dans la mesure du possible des professionnels du secteur.</p>

EP3 : Exercer son activité en accueil individuel**Coef. 4**

Compétences	<p style="text-align: center;">Situation d'évaluation</p> <p>T5 – Organiser son action. RS3- Négocier le cadre de l'accueil. RS4- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant. RS5- Élaborer des repas.</p>
Modalités de l'évaluation	<p>Épreuve orale : exposé du candidat (10 min) puis entretien (15 min) pour une durée totale de 25 minutes. Temps de préparation éventuel : 1h30.</p> <p>Les AMA et les employés à domicile ont la possibilité de présenter un projet d'accueil réel qui prend appui sur leur contexte d'intervention professionnel du domicile. L'AMA ou l'employé à domicile qui fait ce choix au moment de l'inscription au diplôme dépose un dossier présentant le projet d'accueil à la date fixée par le Recteur (5 pages au maximum). En l'absence du dépôt du projet d'accueil à la date fixée par le recteur, le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve.</p> <p>Les commissions d'évaluation sont constituées de 2 membres, un professeur de la spécialité et un professionnel dans la mesure du possible ou deux professeurs de la spécialité.</p>